

Modalités d'accès au service en ligne DS PAMC

Ce document retrace les écrans que vous allez rencontrer pour déclarer vos revenus PAM.
Les inscriptions et flèches en vert correspondent à vos actions.

1. JE M'INSCRIS AU SERVICE EN LIGNE A PARTIR DU PORTAIL NET-ENTREPRISES.FR

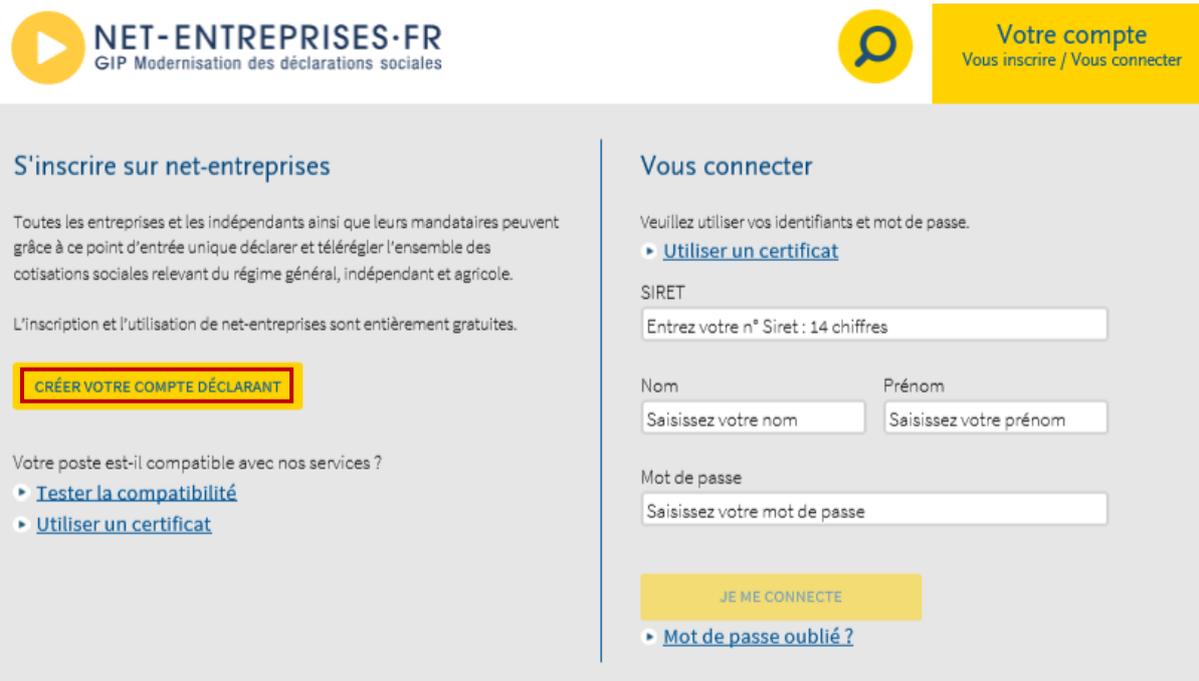
Étape 1 : Rendez-vous sur le site www.net-entreprises.fr



Étape 2 : Création de votre espace

Cliquez sur le bouton

CRÉER VOTRE COMPTE DÉCLARANT



The screenshot shows the top navigation bar of the net-entreprises.fr website. On the left is the logo 'NET-ENTREPRISES·FR' with the tagline 'GIP Modernisation des déclarations sociales'. On the right is a yellow button labeled 'Votre compte' with the subtext 'Vous inscrire / Vous connecter'. Below the navigation bar, the page is split into two columns. The left column is titled 'S'inscrire sur net-entreprises' and contains text explaining the service, a 'CRÉER VOTRE COMPTE DÉCLARANT' button, and links for 'Tester la compatibilité' and 'Utiliser un certificat'. The right column is titled 'Vous connecter' and contains a login form with fields for SIRET, Nom, Prénom, and Mot de passe, along with a 'JE ME CONNECTE' button and a link for 'Mot de passe oublié?'.

Pour vous inscrire, vous devez renseigner les éléments suivants :

- SIRET : le SIRET à utiliser correspond au SIRET actif de votre établissement principal.

- Nom
- Prénom
- Téléphone
- Courriel

En 1, vous devez renseigner vos données personnelles.

En 2, vous devez cliquer sur le bouton : « Je m’inscris ».



SIRET*

Nom* Entrez votre n° Siret : 14 chiffres

Prénom*

Téléphone*

Téléphone portable

Courriel*

Confirmation courriel*

* : champs obligatoires

1

2

JE M'INSCRIS

Étape 3 : Vous devez accepter les conditions générales pour passer à l'étape suivante

TELECHARGER (40 KB)

JE REFUSE

J'ACCEPTÉ



Étape 4 : Selon les informations transmises ci-dessus, un récapitulatif est affiché

Identification de votre établissement

Vos coordonnées

Nom moutin	Prénom claire
Tél. fixe 01 23 45 67 89	Tél. portable 06 12 34 56 78
Adresse électronique	

Abonnement aux services d'information :

Votre établissement de rattachement

Siret	Raison sociale PIR
-------	-----------------------

Votre adresse principale

[ABANDONNER L'INSCRIPTION](#)

← ÉTAPE → **ÉTAPE SUIVANTE** →

Étape 5 : Vous devez choisir votre mot de passe

Celui-ci doit être composé de 6 lettres et 2 chiffres.

Vous devez également répondre à une question secrète qui vous permettra de réinitialiser, par mail, votre mot de passe en cas d'oubli.

Créez votre mot de passe

Mot de passe *	Confirmation *
----------------	----------------

Au moins 6 lettres *

Au moins 2 chiffres *

Au plus 20 caractères *

Mélange majuscule / minuscule

Caractères accentués / spéciaux

Qualité de votre mot de passe :

▬ ▬ ▬

Renseignez votre question secrète

En cas de perte ou d'oubli de votre mot de passe, la question secrète vous permettra à tout moment de le modifier. Pour cela, saisissez le couple de question (10 caractères minimum) / réponse (5 caractères minimum) et validez.

Veuillez saisir une question *	Veuillez saisir une réponse *
--------------------------------	-------------------------------

Étape 6 : Choisir le type d'inscription souhaitée

Dans votre cas, cliquez sur « votre entreprise », de manière à ce que la ligne devienne bleue et cochée :

Inscription de votre entreprise

☰ Quel est votre profil d'entreprise ?

↑ Vous souhaitez utiliser Net-Entreprises pour...

Votre entreprise

Votre entreprise et vos clients

↑ Vous êtes...

Une entreprise ou un organisme du secteur privé

Un indépendant seul

Un indépendant avec salarié(s)

Un(e) organisme/entreprise publique, un employeur des fonctions publiques ou régimes spéciaux

✓ VALIDER

Étape 7 : Sélectionnez la déclaration « DS PAMC » dans la liste puis validez votre inscription



Un délai pouvant aller jusqu'à 48h peut être nécessaire entre votre inscription et l'ouverture de votre espace.

Étape 8 : Validez votre adresse mail

Enfin, un lien vous sera communiqué par courriel permettant de confirmer votre adresse mail et d'accéder à votre espace.

Vous êtes désormais inscrit comme administrateur sur net-entreprises.fr.

Pour garantir vos échanges avec vos organismes de protection sociale et net-entreprises.fr et accéder à l'ensemble des fonctionnalités de net-entreprises, il est nécessaire de valider votre adresse électronique.

Nous vous remercions d'utiliser net-entreprises.fr pour vos déclarations sociales.

net-entreprises

Veuillez ne pas répondre à ce message.

Pour nous contacter, rendez-vous dans la rubrique "Vos contacts" :

http://www.net-entreprises.fr/html/conseils_assistance.htm

Utile, vous pouvez à tout moment **modifier votre adresse électronique** via votre menu personnalisé.

2. J'ACCÈDE À MON ESPACE EN LIGNE ET À LA DSPAMC

Étape 1 : Rendez-vous sur le site www.net-entreprises.fr

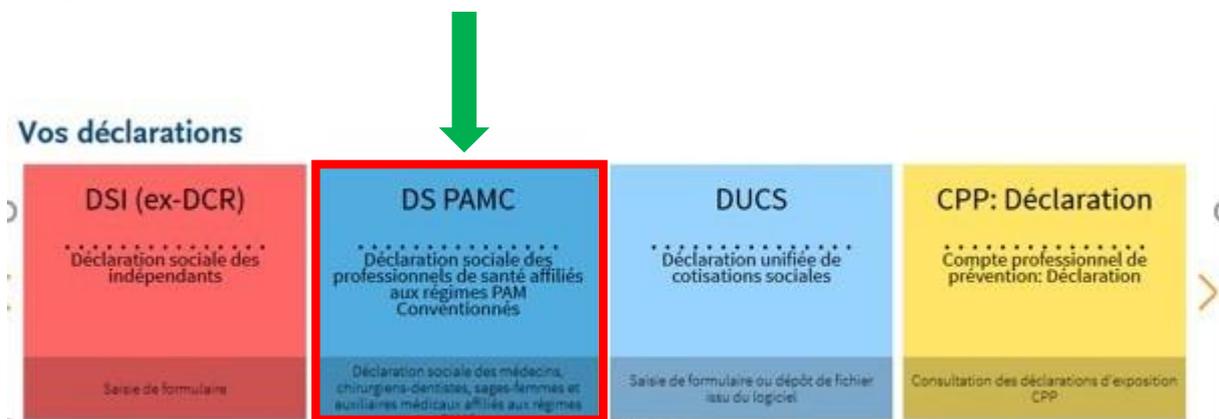


Étape 2 : Identifiez-vous et connectez vous

En 1, renseigner vos données personnelles (SIRET, nom, prénom) et votre mot de passe
En 2, cliquez sur le bouton « Je me connecte »



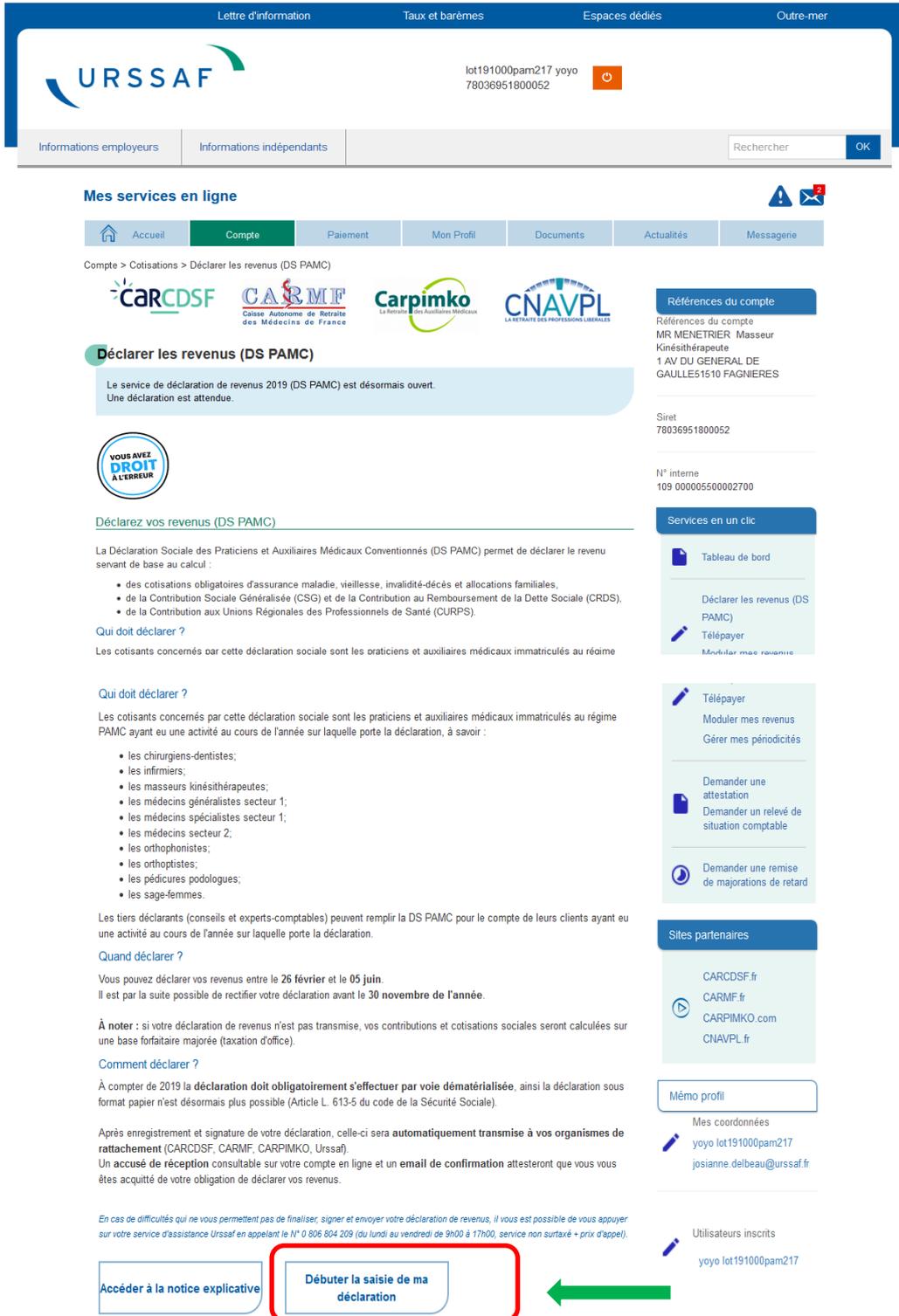
Étape 3 : Sélectionnez la DS PAMC



 Une fois la sélection de la déclaration correspondante, vous êtes redirigé vers le site Urssaf.fr pour remplir votre déclaration.

3. JE COMPLETE MA DECLARATION DS PAMC

Étape 1 : Cliquez sur le bouton « Débuter la saisie de ma déclaration »



Lettre d'information Taux et barèmes Espaces dédiés Outre-mer

URSSAF lot191000pam217 yoyo
78036951800052

Informations employeurs Informations indépendants Rechercher OK

Mes services en ligne

Accueil **Compte** Paiement Mon Profil Documents Actualités Messagerie

Compte > Cotisations > Déclarer les revenus (DS PAMC)






Déclarer les revenus (DS PAMC)

Le service de déclaration de revenus 2019 (DS PAMC) est désormais ouvert.
Une déclaration est attendue.

VOUS AVEZ DROIT À L'ERREUR

Déclarez vos revenus (DS PAMC)

La Déclaration Sociale des Praticiens et Auxiliaires Médicaux Conventionnés (DS PAMC) permet de déclarer le revenu servant de base au calcul :

- des cotisations obligatoires d'assurance maladie, vieillesse, invalidité-décès et allocations familiales,
- de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS),
- de la Contribution aux Unions Régionales des Professionnels de Santé (CURPS).

Qui doit déclarer ?

Les cotisants concernés par cette déclaration sociale sont les praticiens et auxiliaires médicaux immatriculés au régime

Qui doit déclarer ?

Les cotisants concernés par cette déclaration sociale sont les praticiens et auxiliaires médicaux immatriculés au régime PAMC ayant eu une activité au cours de l'année sur laquelle porte la déclaration, à savoir :

- les chirurgiens-dentistes;
- les infirmiers;
- les masseurs kinésithérapeutes;
- les médecins généralistes secteur 1;
- les médecins spécialistes secteur 1;
- les médecins spécialistes secteur 2;
- les orthophonistes;
- les orthoptistes;
- les pédicures podologues;
- les sage-femmes.

Les tiers déclarants (conseils et experts-comptables) peuvent remplir la DS PAMC pour le compte de leurs clients ayant eu une activité au cours de l'année sur laquelle porte la déclaration.

Quand déclarer ?

Vous pouvez déclarer vos revenus entre le **26 février** et le **05 juin**.
Il est par la suite possible de rectifier votre déclaration avant le **30 novembre de l'année**.

À noter : si votre déclaration de revenus n'est pas transmise, vos contributions et cotisations sociales seront calculées sur une base forfaitaire majorée (taxation d'office).

Comment déclarer ?

À compter de 2019 la déclaration doit obligatoirement s'effectuer par voie dématérialisée, ainsi la déclaration sous format papier n'est désormais plus possible (Article L. 613-5 du code de la Sécurité Sociale).

Après enregistrement et signature de votre déclaration, celle-ci sera **automatiquement transmise à vos organismes de rattachement** (CARCDSF, CARMF, CARPIMKO, Urssaf).
Un **accusé de réception** consultable sur votre compte en ligne et un **email de confirmation** attesteront que vous vous êtes acquitté de votre obligation de déclarer vos revenus.

En cas de difficultés qui ne vous permettent pas de finaliser, signer et envoyer votre déclaration de revenus, il vous est possible de vous appuyer sur votre service d'assistance Urssaf en appelant le N° 0 806 804 209 (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, service non surtaxé + prix d'appel).

Services en un clic

- Tableau de bord
- Déclarer les revenus (DS PAMC)
- Télépayer
- Télépayer
- Moduler mes revenus
- Gérer mes périodicités
- Demander une attestation
- Demander un relevé de situation comptable
- Demander une remise de majorations de retard

Sites partenaires

- CARCDSF.fr
- CARMF.fr
- CARPIMKO.com
- CNAVPL.fr

Mémo profil

Mes coordonnées
yoyo lot191000pam217
josianne.delbeau@urssaf.fr

Utilisateurs inscrits
yoyo lot191000pam217

Accéder à la notice explicative **Débuter la saisie de ma déclaration**

Etape 2 : Choisissez vos options déclaratives

Déclarer les revenus (DS PAMC)



Veuillez cocher la ou les options correspondant à votre situation. Lorsque vous débutez la saisie de votre déclaration, seules les zones à saisir qui vous concernent seront affichées.

Vos options déclaratives

Vous exercez en tant que :

- Titulaire
- Remplaçant

Nouveau !

Depuis le : / /

Vos options déclaratives

Vous exercez en tant que :

- Titulaire
- Remplaçant

Vous avez exercé une ou plusieurs activités non salariées relevant du régime fiscal suivant :

- Bénéfices non commerciaux (BNC) (imprimés 2035 et liasse 2042 C PRO)
- Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) (imprimés 2033, 2053, 2058 et 2042 C PRO)
- Micro BNC (imprimé 2042 C PRO)
- Micro BIC (imprimé 2042 C PRO)
- Impôts sur les sociétés (IS) (imprimé 2042)

Vous avez exercé d'autres activités relevant du type de revenu suivant :

- Revenu de non salarié agricole
- Revenu de salarié ou non salarié dans un autre Etat de l'UE, EEE ou en Suisse

En cas de difficultés qui ne vous permettent pas de finaliser, signer et envoyer votre déclaration de revenus, il vous est possible de vous appuyer sur votre service d'assistance Urssaf en appelant le N° 0 806 804 209 (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, service non surtaxé + prix d'appel).

[Un besoin d'information](#)

[Débuter la saisie de ma déclaration](#)

Étape 3 : Enregistrez votre déclaration après avoir renseigné les éléments de votre revenu

NB : la déclaration suivante est un exemple et n'est pas exhaustive

Nouveau !

Déclarer les revenus (DS PAMC)



Entreprises individuelles et sociétés soumises à l'IR

Bénéfices Non-Commerciaux (BNC)	48755	A	<i>i</i>	Montant déficitaire <input type="checkbox"/>
Location gérance	0	C	<i>i</i>	Montant déficitaire <input type="checkbox"/>
Revenus exonérés à réintégrer	0	G	<i>i</i>	

Cotisations

Cotisations obligatoires	10683	J	<i>i</i>	Montant déficitaire <input type="checkbox"/>
Cotisations facultatives totales	7209	K	<i>i</i>	
Cotisations facultatives en lien avec l'activité conventionnée	5611	OF	<i>i</i>	
Cotisations facultatives en lien avec les autres activités non salariées	1598	PF	<i>i</i>	

Revenus de remplacement

Revenus de remplacement versés par la CPAM

L



Récapitulatif des sommes déclarées et autres éléments nécessaires au calcul des cotisations

Revenus tirés de l'activité conventionnée

O



Montant déficitaire



Revenus nets tirés des activités non salariées

P



Montant déficitaire



Revenus tirés des activités non salariées réalisées dans des structures de soins

Q



Montant brut total des recettes tirées des activités non salariées (conventionnées ou non)

W



Données transmises par l'Assurance Maladie

Honoraires tirés d'actes conventionnés (montant brut)

R



Ces zones sont préremplies à partir des éléments à notre disposition. Vérifiez les montants totaux des honoraires et des dépassements d'honoraires qui figurent sur votre relevé SNIR et rectifiez-les si nécessaire (ces montants incluent les indemnités kilométriques).

[Consulter la notice relative à cette donnée.](#)

Dépassements d'honoraires (montant brut)

S



Étape 4 : Validez votre déclaration

Un besoin d'information

Modifier mes options

Valider ma déclaration avant signature



Étape 5 : Compte rendu des contrôles sur votre déclaration

Selon le type d'anomalies indiquées, vous avez deux possibilités :

- En cas d'anomalies bloquantes, vous devez les corriger pour pouvoir valider puis signer et envoyer votre DS PAMC
- En cas d'anomalies non bloquantes, vous pouvez soit corriger votre déclaration, soit décider de valider sans correction.

Compte rendu des contrôles
X

Certains éléments saisis dans votre déclaration font l'objet des signalements suivants :

Information(s) non bloquante(s).

- La valeur inscrite doit être égale à la somme du montant net de vos revenus conventionnés (déduction faite des revenus dégagés dans le cadre de vos activités non conventionnées eux reportés dans la zone P).
- La valeur inscrite doit être égale à la somme de vos revenus nets non conventionnés (déduction faite de vos revenus dégagés dans le cadre de vos activités conventionnées eux reportés dans la zone O).
- La valeur saisie dans la zone U doit être supérieure ou égale à la valeur saisie dans la zone T.

Corriger ma déclaration

Valider ma déclaration avant signature sans correction

Étape 6 : Vous devez signer et envoyer votre déclaration



Un accusé de réception est délivré à la suite de la signature et envoi de la déclaration.

Si vous ne recevez pas de confirmation par mail, la déclaration n'a pas été transmise.

4. JE CORRIGE MA DECLARATION DS PAMC

Pour modifier votre déclaration après l'avoir transmise, vous pouvez saisir une **déclaration rectificative**.

Étape 1 : Vous devez à nouveau accéder à votre déclaration conformément au point 2 de ce document

Étape 2 : Cliquez sur corriger ma déclaration



Étape 3 : Procédez aux corrections nécessaires



Étape 4 : Cliquez sur signer et envoyer ma déclaration rectificative

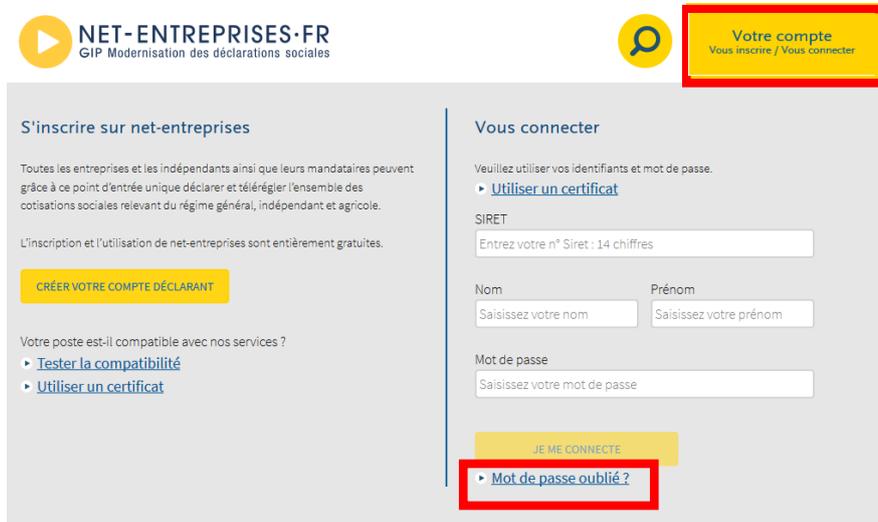


Votre déclaration est prise en compte en tenant compte de vos modifications. Un nouvel accusé de réception est délivré.

5. CONSEILS

- Inscrivez-vous dès maintenant, sans attendre l'ouverture de la campagne début avril 2019.
- Si vous êtes déjà inscrit, nous vous invitons à vérifier votre accès au service dès à présent.
- Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser à partir de la page d'accueil www.net-entreprises.fr en cliquant sur la rubrique « mot de passe oublié ». Il vous faudra répondre à la question secrète renseignée lors de votre inscription.

Si vous n'êtes pas en possession de cette réponse, contactez l'assistance Net-entreprises.fr au 0820 000 516.



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Votre compte
Vous inscrire / Vous connecter

S'inscrire sur net-entreprises

Toutes les entreprises et les indépendants ainsi que leurs mandataires peuvent grâce à ce point d'entrée unique déclarer et télérégler l'ensemble des cotisations sociales relevant du régime général, indépendant et agricole.

L'inscription et l'utilisation de net-entreprises sont entièrement gratuites.

CRÉER VOTRE COMPTE DÉCLARANT

Votre poste est-il compatible avec nos services ?

- [Tester la compatibilité](#)
- [Utiliser un certificat](#)

Vous connecter

Veillez utiliser vos identifiants et mot de passe.

- [Utiliser un certificat](#)

SIRET
Entrez votre n° Siret : 14 chiffres

Nom Prénom
Saisissez votre nom Saisissez votre prénom

Mot de passe
Saisissez votre mot de passe

JE ME CONNECTE

- [Mot de passe oublié ?](#)

- Si votre lieu d'exercice a changé au cours de l'année, vous devez utiliser votre nouveau Siret. Toutefois, il est possible que votre déclaration ne soit pas disponible sur le Siret pour lequel vous souhaitez établir la déclaration. Dans ce cas, vous pouvez sélectionner l'ancien établissement en utilisant le sélecteur de compte.



Mes services en ligne

Accueil Compte Paiement Mon Profil Documents Actualités Aide/Contact

Compte > Cotisations > Déclarer les revenus (DS PAMC)

MME ROUQUETTE NICOLE (Siret 32561903900028)
Compte Travailleur Indépendant (Radié (pour cessation d'activité))

Choisir un compte

Si l'accès n'est pas opérationnel, je vous invite à contacter le 0811 011 637.

- Si vous êtes gérant majoritaire, vous devez vous inscrire directement sur le site www.urssaf.fr.
Un guide interactif est disponible à partir de [ce lien](#).